

ANNULATION OU MODIFICATION DE  
L'ORDRE DE VENTE N°

de parts de la S.C.P.I. PIERRE EXPANSION

Date de réception :

Numéro d'ordre :

Je soussigné(e)  M.  Mme.  Mlle.  M. et Mme.  Indivision  Société

NOM et Prénoms (majuscules) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Associé n° ..... Tél. : .....

Adresse de votre Centre d'Impôts : .....

A compléter le cas échéant : IDENTITE DE L'INTERMEDIAIRE DONNEUR D'ORDRE

Nom : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

Cachet + Signature

### ORDRE MODIFICATIF

Demande que soit modifié en conséquence au registre, prévu par l'article L.214-59 du Code monétaire et financier, **mon ordre de vente, daté du ..... enregistré sous le n° d'ordre.....de.....parts de la S.C.P.I PIERRE EXPANSION**, de la façon suivante :

- Ordre de vente de .....parts de la S.C.P.I. ....  
Au prix minimum de .....€ par part (les droits d'enregistrement de 5 % et la commission de 4 % hors taxes étant à la charge de l'acheteur)  
Soit un montant global de ..... €  
Le montant de la vente me sera versé par chèque bancaire.

Je demande à ce que mon ordre soit exécuté (cocher la case correspondante)

totalement

partiellement \*

\* J'accepte une exécution fractionnée de mon ordre.

En cas d'absence d'indication, l'exécution demandée dans l'ordre de vente initial sera maintenue

Les autres clauses de l'ordre de vente initial demeurent inchangées.

Fait à : ....., le : .....

**SIGNATURE(S)** précédée(s) de la mention manuscrite :

"Bon pour vente de ..... parts (en toutes lettres) de la S.C.P.I. PIERRE EXPANSION et pour mandat à la société FIDUCIAL GERANCE"

### ORDRE D'ANNULATION

Demande que soit annulé en conséquence au registre, prévu par l'article L.214-59 du Code monétaire et financier, **mon ordre de vente, daté du ..... enregistré sous le numéro d'ordre..... de .....parts de la S.C.P.I. ....**

Fait à .....Le.....

**SIGNATURE(S)** précédée(s) de la mention manuscrite "Bon pour annulation."

- Apposer les deux signatures pour les parts au nom de M. et Mme et en cas de mariage sous le régime de la communauté, toutes les signatures des indivisaires pour une indivision, sauf procuration à nous joindre et l'ensemble des signatures des usufruitiers et des nus-proprétaires pour les parts démembrées, sauf procuration à nous joindre.
- Certification de signature : à faire obligatoirement certifier par votre agence bancaire ou par un officier ministériel, à défaut, nous joindre une photocopie de la carte d'identité.
- Nantissement des parts : si les parts sont nanties, annexer au présent ordre la mainlevée de nantissement ou l'accord écrit du bénéficiaire du nantissement, précisant les conditions de règlement. A défaut, l'ordre ne pourra pas être inscrit sur le registre.

Les informations recueillies sur ce questionnaire sont destinées au prestataire de service d'investissement et ne seront utilisées par FIDUCIAL GERANCE, ses prestataires et ses partenaires qu'aux fins de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Conformément à loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 06/08/2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant en contactant FIDUCIAL GERANCE.

FIDUCIAL GERANCE

Adresse Postale : 41 avenue Gambetta CS 50002 92928 PARIS LA DEFENSE Cedex - Tél. 01 49 97 56 80 - Fax 01 49 97 56 66

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 360 000 €

612 011 668 RCS Nanterre - N° TVA FR 04 612 011 668

Agrément A.M.F. n° GP-08000009 du 27 mai 2008

**Exemplaire société de gestion**



## RAPPEL

La société de gestion rappelle que la modification d'un ordre inscrit emporte la perte de son rang lorsque le donneur d'ordre :

- Augmente la limite de prix,
- Augmente la quantité de parts,
- Modifie le sens de son ordre.

Si les documents mentionnés et joints à l'ordre de vente initial, appellent des modifications, le vendeur doit fournir les documents modifiés correspondants, à savoir :

- Organismes, sociétés civiles ou commerciales : photocopie certifiée conforme par le représentant légal des statuts et de la délibération de l'organe habilité, conférant pouvoirs aux signatures
- Curatelle : signature de l'associé et du représentant légal. Joindre tout justificatif concernant sa désignation et l'étendue de ses pouvoirs
- Tutelle : signature du représentant légal. Joindre tout justificatif concernant sa désignation et l'étendue de ses pouvoirs